



Conseil d'établissement 2014-2015 de l'École Saint-Clément

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Le mercredi 24 septembre 2014, à 19h à l'Édifice Ouest

La séance a commencé à 19h05 en présence de plusieurs parents, les membres de la direction ainsi que Mme Diane Pemberton-Smith, Présidente du CÉ.

1. Mot de bienvenue

Pour commencer, Diane Pemberton-Smith, Présidente du Conseil d'établissement 2013-2014, souhaite la bienvenue à tous les parents présents à l'assemblée. L'assemblée générale est une occasion qui permet aux parents et aux membres de la communauté de prendre connaissance des différentes orientations de l'école. Elle permet, par ailleurs, d'élire de nouveaux membres au conseil d'établissement.

2. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : M. Philippe Roy

Appuyé par : Mme Nathalie Goetz

3. Présentation de l'équipe de direction

La direction de l'école est composée de :

Mme Isabelle Boivin : Directrice

M. Guillaume Smith-Desbiens : Directeur adjoint à l'édifice Est

M. Sylvain Binette : Directeur adjoint à l'édifice Ouest

4. Présentation de Madame Denise Rochefort, commissaire

Mme Rochefort, la commissaire, n'est pas présente.

5. Consultation : acte d'établissement de l'École Saint-Clément

À l'automne 2013, le directeur adjoint, M. Dominic Bertrand, a été interpellé par les enseignants de l'école St-Clément quant aux irritants présents en raison de l'acte d'établissement actuel, soit une école à deux édifices. Le 25 mars 2014, une consultation officielle des enseignants a lieu. Le 14 avril 2014, la direction a présenté au conseil d'établissement les contenus et les résultats de cette consultation. Suite à l'analyse de cette situation, le conseil d'établissement a entériné la résolution suivante :

En vertu de l'article 78 de la LIP, les membres du conseil d'établissement l'école Saint-Clément sont favorables de s'adresser à la CSMB afin qu'elle entame un processus de consultation, visant à modifier l'acte d'établissement dans le but de créer deux écoles distinctes, soient: l'école Saint-Clément Est et l'école Saint-Clément Ouest.

Parallèlement au processus de consultation de la CSMB, notre CÉ procèdera à la consultation de tous les parents de l'école, via un courriel contenant un lien à un sondage électronique. Il y aura également un avis papier avec le lien au sondage placé dans les pochettes rouges des élèves.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Le mercredi 24 septembre 2014, à 19h à l'Édifice Ouest

Mme Boivin répond aux questions au sujet de la consultation sur l'acte d'établissement :

- Les deux écoles vont continuer d'enseigner le primaire du 1^{er} cycle et 2^e cycle, tel que cela est le cas actuellement. L'acte d'établissement de l'Académie demeure le même et la collaboration passage 4^e-5^e année sera maintenue.
- La fondation travaillera de la même façon.
- Dans le cas d'une réponse négative au sondage, le conseil d'établissement devra trancher sur la question.
- Question au sujet des inconvénients possibles d'avoir deux écoles versus une seule à deux édifices.
- Il n'y aura pas de frais supplémentaires aux parents..
- Les bassins seront revus normalement avec l'agrandissement (prévu) à l'Ouest. La demande a été refusée et a été relancée par la suite au MELS.

6. Conseil d'établissement

Le CÉ est composé de membres de la direction, membres du personnel, membres du service de garde ainsi que des membres parents qui travaillent en collaboration.

Le CÉ de l'école Saint-Clément est composé de:

** 7 membres du personnel, enseignants et spécialistes

** ainsi que 2 représentants du personnel non enseignant et du service de garde.

** 9 membres parents, dont un est élu par les membres comme président du conseil.

** Deux membres de la communauté, pas nécessairement un parent de l'école

** Direction; ** La direction de l'école ainsi que les membres de la communauté n'ont pas de droit de vote.

Cette année, l'assemblée générale doit élire quatre membres parents en raison de la fin de leur mandat. Les quatres membres sortants sont :

Eric Boucher (Vice-président)	Édifice Ouest
Natali Sanlian	Édifice Est
Annie-Josée Vachon	Édifice Est
Catherine Piché	Édifice Est

L'assemblée générale doit élire aussi deux membres de la communauté dont le mandat est d'une année.

Mme Boivin explique le rôle des parents au conseil d'établissement :

Le CÉ assume un rôle décisionnel de premier plan pour de nombreuses questions se rapportant à la vie scolaire de son établissement: il adopte le projet éducatif et le budget annuel de l'école, approuve les plans d'utilisation des locaux, les modalités d'application du régime pédagogique, la mise en œuvre de certains programmes, le plan de réussite, les règles de conduite, les mesures de sécurité, etc. Le CÉ est composé de membres de la direction, membres du personnel, membres du service de garde ainsi que des membres parents qui travaillent en collaboration.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Le mercredi 24 septembre 2014, à 19h à l'Édifice Ouest

6.3. Bilan 2013-2014

Rapport Annuel / Bilan du conseil d'établissement 2013-2014 de l'École Saint-Clément

Lors de l'assemblée générale des parents tenue en septembre 2013, nous avons identifié 13 priorités 2013-2014. Je suis fier de vous rapporter que nous avons travaillé et complété les priorités telles que discutées. De plus, nous nous sommes assurés des réalisations suivantes :

1. Adoption des règles de régie interne du conseil d'établissement.
2. Approbation de la grille matières – décision du statu quo pour 2014-2015.
3. Évaluation du calendrier scolaire 2014-2015 (journées pédagogiques).
4. Approbation de l'horaire de l'élève, suite à une consultation auprès de certains enseignants (2014-2015). Évaluation des besoins spécifiques au niveau du pré-scolaire.
5. Approbation du Code de vie (règles de conduite et mesures de sécurité) ainsi que de la politique alimentaire pour 2014-2015.
6. Adoption du budget 2014-2015, travail en comité et présentation transparente et organisée des informations pour faciliter la tâche du conseil.
7. Approbation de la politique pour définir les coûts au niveau des activités intégrées (2013-2014 et 2014-2015).
8. Approbation du plan de réussite pour 2013-2014.
9. Approbation du choix des activités intégrées (2013-2014).
10. Adoption des fournitures scolaires et matériel didactique (2014-2015).
11. Proposition de critères de sélection du photographe scolaire (Février 2014).
12. Résolution du CÉ transmise à la CSMB afin d'entamer un processus de consultation au sujet de l'acte d'établissement (avril 2014).
13. Sondage à tous les parents au sujet du projet des cours de l'école Saint-Clément et formation d'un comité (mai 2014).
14. Suivi continu de la clientèle pour assurer le bon fonctionnement de nos édifices et éviter les dépassements.
15. Reddition de comptes pour 2012-2013.
16. Suivi de la mise en oeuvre et de l'efficacité du nouveau protocole « Plan d'Action contre l'Intimidation ».
17. Soutien aux projets d'enrichissement dans les classes et l'école (la Semaine de la culture, le cirque, la danse etc.); ainsi que la continuation des projets spéciaux au niveau des services de gardes (spectacle, chorale, théâtre, céramique, etc.)
18. Suivi du projet éducatif, de la convention de gestion et du plan de réussite.
19. Respect du Code couleur et du Code de vie.
20. Poursuite du travail avec le traiteur Garde-manger pour Tous pour améliorer nos services du dîner, respecter notre politique alimentaire et renouveler le contrat pour l'année prochaine.
21. Suivi du développement des mesures d'entretien à la CSMB, avec le souci d'amélioration constante de la propreté pour les deux édifices.
22. Autres tâches et consultations requises par la commission scolaire Marguerite Bourgeoys, dont la participation de l'École Saint-Clément au CRPRN...
23. Suivi au niveau de la gestion et de l'utilisation des locaux de l'école.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Le mercredi 24 septembre 2014, à 19h à l'Édifice Ouest

6.4. Priorités 2014-2015

Priorités 2014-2015

du conseil d'établissement de l'École Saint-Clément

- ❖ Gestion de la consultation portant sur la modification de l'acte d'établissement.
- ❖ Exploiter la communication aux parents via leurs courriels ainsi que le site web de l'école.
- ❖ Évaluation du plan de réussite (nos orientations, moyens d'évaluation).
- ❖ Actualisation et suivi de la convention de gestion.
- ❖ Poursuite du suivi du protocole « plan d'action contre l'intimidation ».
- ❖ Suivi de l'évolution de la clientèle de l'école (nombre, groupe classe, dépassement éventuel).
- ❖ Poursuite des projets d'enrichissement dans les classes et l'école (ex. la Semaine de la culture, le cirque, la danse etc.); ainsi que poursuite des projets spéciaux au niveau des services de gardes (ex. spectacle de l'environnement, etc...)
- ❖ Poursuite du dossier école en santé en lien avec le projet éducatif – orientation 2. (ex. récréations allongées, kiosques de fruits, passeport santé).
- ❖ Poursuite de nos activités vertes et sociales; par le biais des activités de classe et du service de garde.
- ❖ Maintien et suivi plus soutenu du Code de vie, du code couleur et de la politique alimentaire.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Le mercredi 24 septembre 2014, à 19h à l'Édifice Ouest

6.5. Élection des membres 2014-2015

Onze candidats se sont présentés pour essayer de combler les postes vacants; 4 membres parents et 2 membres de la communauté. Parmi les candidats, il y a lieu de noter la présence de deux anciens membres du CE à savoir : Éric Boucher et Natali Sanlian. Chaque candidat se présente et il y a élection.

Étant donné la consultation visant à modifier l'acte d'établissement, dans le cas d'une décision favorable, les parents seraient convoqués à une nouvelle assemblée générale pour chaque école dans le but de créer 2 nouveaux CÉ. Donc, les membres élus ce soir pourraient avoir un mandat plus court. Ils seront en poste jusqu'à la prochaine assemblée générale.

7. Rôle OPP et des comités de bénévoles de l'école Saint-Clément

À Saint-Clément, nous continuons d'avoir une école active et beaucoup de parents qui veulent s'impliquer. Il y a une panoplie d'activités au cours de l'année qui permettent aux parents de s'impliquer selon leur emploi du temps.

** La couverture de livres

** Les prêts de livres à la bibliothèque

** Les Fêtes de la rentrée et de fin d'année

** Les olympiades, le mini-marathon, le kiosque de fruits et la liste continue.....

Le comité de parents gère toutes les activités bénévoles pour chaque édifice avec l'appui de la direction et l'implication des multiples bénévoles. C'est un comité qui se rencontre quelques fois par année et la direction assiste normalement aux rencontres. Un tel engagement favorise notamment le rapprochement entre l'école, les familles et la communauté. Il y a un comité de parents pour l'édifice Est et un autre pour l'Édifice Ouest. Les parents qui souhaitent s'impliquer peuvent toujours rentrer en contact avec les responsables des bénévoles ou s'adresser à la direction de l'école.

La proposition de continuer les 2 comités de parents bénévoles est acceptée.

8. Résultats des élections

Les délibérations se sont soldées par ce qui suit ;

Membres parents pour un mandat de deux ans :

- | | |
|--------------------------------|---------------|
| - Eric Boucher (ré-élu) | Édifice Ouest |
| - Michèle Hogue | Édifice Est |
| - Jean Desaulniers | Édifice Ouest |
| - Valérie Pelletier | Édifice Ouest |
| - | |

Membres de la communauté pour un mandat d'un an :

- | | |
|-----------------------------------|---------------|
| - Mme Tania Naim (ré-élue) | Édifice Ouest |
| - Sébastien Moïse | Édifice Ouest |

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Le mercredi 24 septembre 2014, à 19h à l'Édifice Ouest

9. Questions diverses

- Une bénévole mentionne aux parents le besoin de trouver du renfort pour recouvrir les livres à la bibliothèque et propose une soirée de recouvrement de livres à la bibliothèque de l'école.
- Il y a une question à savoir si les grands-parents peuvent être bénévoles à l'école. Normalement, ils seraient les bienvenus, on doit s'adresser à la direction de l'école.

10. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h40.